



GUIDE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Qui sommes-nous ?

Maze est une agence de conseils et un organisme de formation dans la gestion administrative des activités des arts visuels. Fondée par Mathilde Ehret-Zoghi, Maze collabore avec le CNAP, intervient au sein des écoles supérieures d'art, de centres de formation continue, de la SCAM, de centres d'art et d'association, ainsi qu'auprès d'artistes pour les conseiller et les accompagner. Maze a lancé en 2020 sa formation à distance Téléphérique, qui décortique point par point le cadre administratif des activités des artistes-auteur.rice.s.

www.maze-conseils.com

Vos référentes

Mathilde Ehret-Zoghi : Présidente de Maze, c'est elle qui répondra à vos questions.

Doriane Spiteri : Gestionnaire de formation, elle est votre référente handicap et assure le suivi de vos rendez-vous.

Pour toute question d'ordre technique, contactez-la à l'adresse :

doriane@maze-conseils.com



Comment prendre rendez-vous pour un conseil ?

1. **Rendez-vous sur notre site internet : www.maze-conseils.com**
2. **Sélectionnez la page “accompagnement”**
3. **Remplissez le formulaire : “réserver un créneau”**
 - Choisissez la structure partenaire (Ecole, Association...)
 - Cliquez sur “envoyez”
 - Puis sur “réserver un créneau” : l’agenda des disponibilités vous sera proposé pour les deux prochains mois. D’autres créneaux s’ajouteront au fur et à mesure.

Un lien de connexion vous sera envoyé par mail peu avant le rendez-vous.

ATTENTION : si vous ne remplissez pas le formulaire, votre rendez-vous ne pourra avoir lieu et sera annulé.

Quels sujets peuvent être abordés ?

Notre expertise concerne le cadre administratif des activités des arts visuels. Nous n’intervenons pas dans la diffusion. Maze est avant tout un organisme de formation, notre objectif est de vous informer sur votre régime et vos droits et non de faire à votre place. Si votre situation le nécessite, nous vous aiguillons vers des comptables ou des avocat.e.s spécialisé.e.s.

Le début d’activité :

- Choix du régime juridique (entreprise individuelle, micro-entreprise, société, association).
- Formalités administratives de début d’activité (cerfa Poi, inscription urssaf).

Les déclarations de revenus annuelles (URSSAF-Limousin, impôts) :

- Passage en déclaration contrôlée.
- Première affiliation.
- Déclaration de revenus artistiques.
- Pluriactivité.



Des problèmes avec un diffuseur :

- Refus de factures.
- Négociation d'un contrat.
- Cession de droits d'auteur.rice

Gestion d'un projet important :

- Rémunération de prestataires.
- Gestion des subventions.

FAQ

Que faire si je ne suis pas disponible pendant les créneaux proposés ?

Nous sommes malheureusement contraintes de fixer des créneaux afin de garantir le maintien des heures. Vous pouvez cependant envoyer un mail à Doriane Spiteri afin d'expliquer votre situation. Si cela est possible, nous essaierons de vous proposer d'autres dates.

Je dois annuler un rdv à la dernière minute !

Si vous annulez des rendez-vous à la dernière minute, nous ne serons plus en mesure de les proposer à d'autres. L'heure sera donc perdue pour vous mais également pour les autres bénéficiaires et la structure.

Je ne suis pas sûr.e que ma question puisse être traitée dans ce cadre

Qui ne tente rien n'a rien ! La liste des thématiques pouvant être abordées n'est pas exhaustive. Si nous ne sommes pas compétentes pour vous répondre nous vous en parlerons et nous vous aiguillerons vers quelqu'un d'autre.



Y a t-il un nombre limité de rendez-vous ?

Oui, il est possible que la structure partenaire nous ait demandé un nombre précis d'heures. Mais c'est à nous de faire le travail de suivi ! Si vous avez besoin d'un second ou troisième rendez-vous, n'hésitez pas.

Je ne suis pas sûre de pouvoir parler à un tiers de mon problème

Maze s'impose un devoir de confidentialité concernant les problématiques qui sont abordées lors des rendez-vous. Aucun communiqué par vous ne pourra être divulgué sans votre accord express. Il est possible que nous devions communiquer à nos partenaires les thématiques générales qui sont traitées lors des rendez-vous en respectant la nomenclature évoquée plus haut (déclaration de revenus, difficultés avec un diffuseur etc..).

Pourquoi dois-je remplir un formulaire et qui conserve ces données ?

Certaines données personnelles fournies via les formulaire de contact peuvent faire l'objet de traitement et de stockage. Et ce, à des fins de connaître l'identité de la personne, sa situation sociale, fiscale et juridique actuelle dans le cadre de son activité d'artiste-auteur.ice ou autre professionnel.le du secteur. La possession de ces données permet à maze de mettre en place un conseil adapté à chaque personne.

La personne détenant ces informations est la présidente de la société maze : Mathilde Ehret-Zoghi. Ces informations sont détenues par la Présidente et la salariée de maze. Elles peuvent être communiquées, de façon ciblées, dans les bilans de projet fournis aux partenaires ayant contractualisés une prestation d'accompagnement auprès de maze.

La durée de conservation de ces données est établie à 5 ans.

Conformément à la réglementation relative à la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et sous certaines conditions d'effacement, de limitation et d'opposition des données personnelles vous concernant.

Si vous souhaitez exercer l'un de ces droits, veuillez vous adresser à l'adresse suivante : mathilde@maze-conseils.com ou nous contacter via le formulaire de contact présent sur le site